

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 12 DECEMBRE 2008

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	117

L'an deux mille huit

et le : 12 décembre

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur PATRICE GROFF**

Date de la convocation
2 décembre 2008

.  
.

Nombre de Membres présents : 117

Date d'affichage
2 décembre 2008

Monsieur Gérard DEGLAIRE, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**TARIF DES  
PARTICIPATIONS  
POUR 2009**

**TARIF DES PARTICIPATIONS POUR 2009**

Le Comité Syndical par 117 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, fixe pour 2009 les participations :

- a) Administration Générale
- b) Compétences eau
- c) Eclairage public
- d) Assainissement :

**VOTE :**

**POUR : 117  
CONTRE : 0**

**DELIBERATION  
N° 2008/29**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Patrice GROFF**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du : 12 décembre 2008